



La biosécurité dans les exploitations porcines suisses – relevons le défi!

La biosécurité – un sujet extrêmement important

Actuellement, nous nous trouvons en Suisse dans la situation agréable d'être épargnés par de nombreuses épizooties.

Jusqu'à présent, le risque d'une telle introduction dans les exploitations porcines est relativement faible. Toutefois, en raison de l'augmentation constante du trafic international de marchandises, de personnes et d'animaux, il faut s'attendre à ce que le risque d'introduction d'une épizootie en Suisse, et donc dans les exploitations porcines, augmente. La peste porcine africaine (PPA) en est un exemple notable qui se propage en Europe et se rapproche de plus en plus. Mais il existe aussi d'autres maladies qui ne sont pas considérées comme des épizooties et qui peuvent nuire massivement à la santé des animaux et à la productivité d'une exploitation, comme les brachyspires par exemple. Là aussi, une bonne biosécurité est essentielle pour éviter toute introduction.

Les cas de maladie peuvent avoir de graves conséquences pour les exploitations et l'ensemble de la branche. Outre la détérioration de la santé animale et la souffrance des animaux, ils entraînent également des pertes économiques importantes. Chaque exploitation est exposée au risque d'une telle introduction. Il est certain que les cultures en plein air et les exploitations avec parcours sont plus exposées à la PPA, mais aussi à la pneumonie enzootique (PE) ou aux brachyspires, par rapport aux exploitations où aucun contact direct avec des personnes étrangères ou des sangliers n'est possible. Mais les agents pathogènes peuvent également être introduits dans l'étable par d'autres voies (p. ex. via les oiseaux, les chats, les chiens ou les rongeurs nuisibles).

De nombreux chefs d'exploitation sont conscients des dangers et appréhendent ces risques avec beaucoup d'inquiétude. Ils ne sont toutefois pas impuissants face à ces dangers. Des mesures ciblées permettent de réduire fortement le risque d'introduction d'agents pathogènes (biosécurité renforcée). Les mesures d'exploitation et de construction sont connues et peuvent être mises en œuvre dans les exploitations. Un coup d'œil sur les exploitations porcines en Suisse montre toutefois qu'il y a encore beaucoup de marge de progression en matière de biosécurité.

Avec le nouveau programme **SUISAG-BioSec®**, SUISAG veut aider les exploitations porcines à relever le défi de la «biosécurité» et contribuer ainsi à réduire le risque de dommages, à améliorer encore la santé des porcs et à accroître le bien-être des animaux. Dans ce but, SUISAG collabore avec ses partenaires de compétence Suisse Grêle (assurance épidémie) et Swissclôture (clôtures de protection).

L'idée

Avec le programme **SUISAG-BioSec®**, les exploitations sont activement soutenues dans la mise en œuvre de mesures de biosécurité.

Ainsi, le risque d'introduction et de propagation d'agents pathogènes dans l'exploitation peut être réduit.

La formation continue, les conseils ciblés et la certification des exploitations participantes permettent de s'assurer qu'elles sont sensibilisées aux dangers concrets et qu'elles disposent d'une bonne protection contre une telle introduction (mesures d'exploitation et de construction).

Les premiers bénéficiaires sont les animaux (santé et bien-être), les exploitations (réduction des coûts et des risques d'introduction) et, en second lieu, l'ensemble de la branche (transparence et diminution des risques de propagation).



Autoanalyse par le responsable de l'exploitation

2

1

Les exploitations qui participent au programme **SUISAG-BioSec®** s'inscrivent auprès de SUISAG et paient la contribution au programme.

2

Ensuite, le responsable de l'exploitation effectue une première autoanalyse de la biosécurité de l'exploitation en remplissant le feu de signalisation risque PPA

3

Lors d'une visite de l'exploitation par les vétérinaires de SUISAG, l'image de l'exploitation est complétée par l'image des vétérinaires de SUISAG (validation du feu de signalisation risque PPA et des critères de biosécurité). Cela permet de voir quel est l'état actuel de la biosécurité de l'exploitation et s'il existe éventuellement encore des lacunes.

S'inscrire chez SUISAG

1

Voilà comment ça marche



Visite d'exploitation
par les vétérinaires
de SUISAG



3



4

Conseil individuel
et réalisation
de mesures ciblées

4

Ces lacunes peuvent ensuite être abordées de manière ciblée grâce à des conseils individuels et à la mise en œuvre de mesures concrètes.

5

Formation continue
en matière de
biosécurité chez
SUISAG

5

En complément, le chef d'exploitation suit une formation continue d'une demi-journée sur la biosécurité chez SUISAG, afin de renforcer la sensibilisation à ce sujet et d'acquérir des connaissances plus approfondies sur la biosécurité (les années suivantes, un cours en ligne de deux à trois heures).



Certifié
SUISAG-BioSec®



Si l'exploitation remplit les exigences nécessaires et a suivi la formation continue, elle reçoit le certificat **SUISAG-BioSec®** et est considérée comme certifiée.

Le certificat **SUISAG-BioSec®** est également accessible au public.

Avantages pour les exploitations

- ✓ Sensibilité accrue aux risques d'introduction d'une épizootie dans l'exploitation
- ✓ Connaissances les plus récentes sur le thème de la biosécurité des exploitations grâce à la formation continue annuelle
- ✓ Amélioration de la biosécurité et ainsi réduction du risque d'introduction d'agents pathogènes
 - Une meilleure santé et un meilleur bien-être des animaux
 - Potentiel de dommages réduit en cas d'épizooties et de maladies exigeant un assainissement
- ✓ Visibilité en tant qu'exploitation avec une bonne biosécurité: visibilité et transparence vers l'intérieur et l'extérieur
 - Important pour les partenaires de la chaîne de valeur (livraisons d'animaux)
 - Visibilité publique en tant qu'exploitation progressiste qui prend soin de ses animaux
- ✓ Prime réduite pour l'assurance épidémie auprès de la Suisse Grêle (10% de rabais)
- ✓ Coûts d'investissement réduits lors de la construction de clôtures de protection grâce à la collaboration avec Swissclôture (10% de rabais sur le matériel)

Frais pour les exploitations

La 1 ^{ère} année	CHF 550.–
Dès la 2 ^e année	CHF 450.–/an
Avantages	<ul style="list-style-type: none">▪ Certification▪ Cours annuel de formation continue (2–3 h)▪ 1 visite ordinaire de l'exploitation par des vétérinaires de SUISAG par an▪ 10 % de rabais de prime sur l'assurance épidémie (Suisse Grêle)▪ 10 % de rabais sur le matériel pour la création de clôtures de protection (Swissclôture)

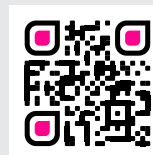
Les prix s'entendent TVA excl.



Ta prochaine étape

Tu t'intéresses au programme SUISAG-BioSec® ?
Inscris-toi auprès de SUISAG. Nous nous tenons à ta disposition pour de plus amples informations.

E-mail: BioSec@suisag.ch | T: +41 41 462 65 50



Nos partenaires



**Schweizer Hagel
Suisse Grêle
Grandine Svizzera**

Der Agrarversicherer

tiere@hagel.ch

 **Swissclôture**

T: 0800 8486 88